

Délibération n°2017.00072

Motion sur les conditions de la rentrée scolaire

Séance du 10 octobre 2017

.....
Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 21

absents excusés représentés : 10

absents excusés non représenté : 2
.....

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Naima BOUADLA (donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD à partir de la délibération 2017.00073), M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gilbert TROUILLET

Délibération n° 2017.00072

Motion sur les conditions de la rentrée scolaire

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Sylvain BERNARD, Conseiller municipal, en charge de la santé et du handicap,

Considérant que la sur-occupation des classes des établissements d'enseignement, ainsi que le manque de moyens humains alloués au regard du nombre d'élèves inscrits, portent atteinte à la qualité des conditions d'enseignement offertes par ces établissements,

Considérant que l'accès à des conditions d'enseignement dignes est indispensable à la réalisation du droit à une éducation de qualité,

Considérant l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit prévaloir à toute autre considération dans la définition des moyens et missions du service public de l'éducation,

DELIBERE **A l'unanimité**

REFUSE la fermeture de la 7ème classe maternelle de l'école Emile Zola.

DECIDE de réitérer son soutien aux parents d'élèves de l'école Emile Zola et à leurs actions.

DEMANDE à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Seine-et-Marne de revenir sur sa décision.

DEMANDE au gouvernement de renoncer au projet de baisse des financements des CUI, CAE et autres dispositifs dits d'emploi aidé.

DEMANDE à l'Inspection d'académie de Créteil l'annulation de l'arrêté du 20 avril 2015 actant la double-sectorisation des collégiens de Mitry-Mory.

PROPOSE au Conseil Régional d'engager la réflexion pour l'implantation d'un second lycée sur le secteur afin de désengorger les établissements existants.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.